

# MAIRIE DE SAUMANE

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 03 AOUT 2009 - A 18 Heures

### Compte-rendu n°12/2009

L'an deux mille neuf, le 03 août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur Challet Christian**.

**Présents :** - CHALLET Christian - CHABAUD-GEVA Laurence - JACQUIN Michel - ETIENNE Monique- ALLEMAND Patricia - GUILLAUMOND Catherine - JAUBERT Georges - JULLIAN Christophe - ALVADO Paule - DOFFIN Edith - MARTINEZ Patrick - CHABERT Patrick – MORELLO Philippe (18H55).

**Absents excusés - Pouvoirs :** FAUTRERO Sandrine donne pouvoir à M. le Maire - FRELY Patrick donne pouvoir à M. JAUBERT

Monsieur le Maire rappelle que la copie du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2009 a été remise à chacun en temps voulu. Aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

# ORDRE DU JOUR

## 1) APPROBATION DU MARCHÉ « ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DU QUARTIER FOUR DE CONY »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au chapitre 23 du budget assainissement en section d'investissement en vue de réaliser les travaux d'assainissement du quartier Four de Cony.

Il précise que les services du Cabinet MERLIN à Carpentras, ont élaboré un dossier de consultation des entreprises en vue de procéder à un appel d'offres ouvert dont l'avis a été publié le 09 avril 2009 dans le journal de la Provence (Eurosud) et le 10 avril 2009 dans le journal BOAMP pour une remise de plis au plus tard le 25 mai 2009.

L'ouverture des enveloppes de candidatures a eu lieu le 02 juin 2009 et celles des offres le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Après analyse des offres présentées, la commission municipale d'ouverture des plis a décidé de retenir, pour la réalisation de ces travaux, **l'entreprise SPIE Batignolles Pétavit** ayant son siège à MONTFAVET, 1085 avenue des Aulnes.

Le Maire présente donc à l'Assemblée le projet de marché correspondant, dont le montant s'élève à la somme de 615 031.75 € HT euros hors taxes et lui demande de bien vouloir se prononcer.

### **Le Conseil Municipal,**

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

■ **DECIDE** d'adopter la proposition présentée par l'entreprise SPIE Batignolles pour un montant de 615 031.75 € H.T. soit 735 577.97 € TTC.

■ **AUTORISE** le Maire à signer ledit marché, passé en application de l'article 295 - 2<sup>ème</sup> alinéa du Code des Marchés Publics, ainsi que les documents y afférents.

## 2) CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2009-2010

(18 h 55 : Arrivée de M. Morello)

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers la nouvelle convention à intervenir avec le Conseil Général relative à l'organisation et au financement des transports scolaires entre Saumane et Fontaine dans le cadre du RPI.

En effet, depuis la rentrée 2008 de nouvelles dispositions sont mises en place. Désormais le Département assurera le paiement des prestations effectuées par le transporteur pour assurer l'exécution des services. A la demande et, avec le

Département, l'organisateur secondaire du Service 75 (la commune de Saumane) devra assurer l'organisation et la responsabilité du fonctionnement des services et l'émission des titres auprès des familles de Saumane et de Fontaine. L'encaissement de la participation financière sera effectué par Monsieur le Percepteur. Le Conseil Général émettra un titre global envers la commune de Saumane correspondant aux inscriptions.

La convention est conclue pour une durée de 5 années scolaires à compter de la rentrée 2009-2010 renouvelable par expresse reconduction par durée de 2 ans.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention avec le Conseil Général relative aux transports scolaires « Service 75 » Saumane/Fontaine/Saumane, à compter de la rentrée 2009/2010.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes auprès des familles de Saumane et de Fontaine, ayant demandées un dossier d'inscription.

**DIT** que Monsieur le Percepteur procèdera aux encaissements des participations financières.

**3) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE DEMANDE DE DGE 2009**

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention faite auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre de la DGE 2009 pour la réalisation de travaux de voirie par délibération du 09 février 2009.

Monsieur le Préfet nous informe qu'il a décidé d'attribuer à la commune une subvention d'un montant de 36 144.96 € sur une dépense subventionnable de 190 898.00 €, dépense plafonnée à 150 000 €.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après avoir délibéré,

**SOLLICITE** une aide financière de 36 144.96 € au titre de la DGE 2009 (24,10%) pour la réalisation de travaux de voirie

**APPROUVE** le plan de financement annexé à la présente

**4) VIREMENT DE CREDIT DE L'ARTICLE 6232 VERS 6574 EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SECTION CULTURE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le budget 2009 prévoyait à l'article 6232 la somme de 8 000 € afin de payer les dépenses occasionnées par les manifestations organisées par le comité des fêtes section culture dans le cadre de

« Saumane en Soirées ». Or, il s'avère plus pratique de verser cette somme sous forme de subvention au Comité des Fêtes section Culture à l'article 6574.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à un virement de crédit de l'article 6232 vers l'article 6574 d'un montant de 8 000 €

**Le Conseil Municipal,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à un virement de crédit de l'article 6232 vers l'article 6574 d'un montant de 8 000€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 8000 € au comité des fêtes, Section Culture

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jaubert Georges souhaiterait une augmentation du nombre de passage des enlèvements d'ordures ménagères, en période estivale. La question sera soumise à la CCPSMV, puisque cela induirait un coût financier supplémentaire.

Monsieur le Maire informe que le Syndicat des eaux Durance-Ventoux va procéder prochainement à l'installation de 42 branchements en remplacement des branchements en plomb sur le village.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus diverses solutions pour installer le chauffage à l'église. Le Conseil Municipal donne son accord pour une participation de la Commune aux travaux.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus les courriers qui lui ont été adressés :

- Monsieur EDINGER, rue de l'Eglise. La commission des travaux étudiera les mesures à prendre.

- Mme RIALLAND Christine (locataire Mairie) et Mme ARESI Isabelle (locataire CCAS). Monsieur le Maire informe qu'une étude est en cours auprès du CAUE afin de définir les travaux à réaliser. Monsieur Philippe MORELLO se charge de visiter les appartements.

**La séance est levée à 20 heures**

Le Maire,  
Christian CHALLET

**P.S. - Chaque Procès verbal est validé lors de la séance suivante du Conseil Municipal.**